

L'écho

DE SAINT-GEORGES DE DIDONNE

Saint
Georges
de Didonne

MAGAZINE MUNICIPAL

N°25 | JANVIER 2023



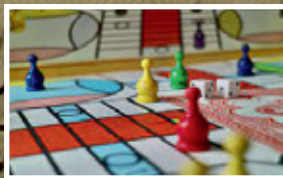
La saga

> P.12



Travaux

> P.14



Les rendez-vous à l'annonce du printemps

> P.26

SOMMAIRE



3

Édito du Maire



4

Conseils



5

Budget



7

Mission communale
de sécurité civile



8

Gardons le contact



10

CCAS



12

Saga



13

Marché



14/17

Travaux/Environnement



18/19

Brèves



21/22

Histoire/Patrimoine



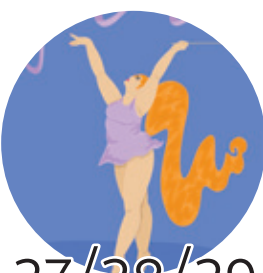
23/24

Vie locale/Vie associative



25/26

Culture



27/28/29

Les rendez-vous à
l'annonce du printemps



30

Expression
de l'opposition



31

Expression
de la majorité

OURS

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
François RICHAUD

RÉDACTION COORDINATION :
Service Communication
communication@sgdd.fr

IMPRESSION : **iro** - La Rochelle
05 46 30 29 29
www.iro-imprimeur.com

CRÉDITS PHOTOS

Mairie de Saint-George
de Didonne



Toute reproduction même partielle dans un but d'utilisation commerciale est interdite. Sous réserve de modifications des organisateurs et sauf erreurs typographiques. Photos non contractuelles. Achievé d'imprimer : Février 2022 © Tous droits réservés SGDD

Chères Saint-Georgeaises,
Chers Saint-Georgeais,

L'année 2023 qui vient tout juste d'éclorre me donne l'occasion de vous offrir mes vœux les plus sincères.

Au nom du conseil municipal je vous dis **bonne année 2023**, qu'elle vous soit heureuse et pleine de projets !

Ces vœux qui se veulent résolument optimistes concernent tous nos habitants.

J'ai cependant une pensée toute particulière pour ceux qui souffrent d'isolement, de précarité, de maladie... Nous ne les oublions pas !

Si beaucoup d'entre vous ont pu célébrer les fêtes de fin d'année 2022 dans la joie et le confort, notre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a aussi préparé et porté à bonne destination 140 colis de Noël, permettant à tous le partage de bonnes choses.

Un mot cependant pour dire notre désolation d'un monde qui ne se tourne pas vers la paix ! nous pensions celle-ci acquise à jamais...

Chers Saint-Georgeais, dans le contexte évoqué ci-avant, nous savons que les hausses de prix (énergétiques, alimentaires, salariales...) vont impacter sérieusement les budgets ; les vôtres comme celui de la commune. C'est près de 800 000€ de charges supplémentaires qu'il nous faut comptabiliser en plus pour 2023.

Malgré cela, et parce que nous savons les difficultés dans lesquelles beaucoup de nos concitoyens vont se trouver, nous avons décidé de **ne pas augmenter la part communale des impôts fonciers** (cela fait 10 ans que celle-ci n'augmente pas).

2023 verra cependant le démarrage de quelques grands travaux : maison médicale, rénovation des halles extérieures du marché, du Relais de la Côte de Beauté, maison de la police municipale, logements sociaux, etc.

Soyez assurés que mon souci et celui de la municipalité est de faire avancer notre ville et lui permettre de développer la nécessaire attractivité dont a besoin une station balnéaire comme la nôtre.

Belle année 2023 à toutes et tous !

Respectueusement vôtre.

François RICHAUD

Maire de Saint-Georges de Didonne

Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique



CONSEILS

Couvrez-vous pour l'hiver !



L'agence Française en charge de la sécurité sanitaire de l'alimentation et de l'environnement (Anses) prodigue ses conseils pour préserver cette vitamine D si essentielle.

Elle préserve les tissus osseux et musculaires, menacés par la baisse d'activité physique, et renforce les défenses immunitaires, qui sont en première ligne contre le **coronavirus**...

Car la vitamine D est produite par l'organisme sous l'effet des rayons ultra-violets du soleil, dont nous sommes tous, en partie privés en hiver. De plus, à la maison, les Français « cuisinent peu de poisson, qui est un autre vecteur essentiel de vitamine D », s'inquiète Irène MARGARITIS, cheffe d'unité d'évaluation des risques liés à la nutrition à l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail).

Adopter une alimentation riche en vitamine D

Première recommandation :

consommer des aliments riches en vitamine D, tels que :

- du poisson 2 fois **par semaine** (dont un

poisson gras);

- des produits laitiers **2 fois par jour**;
- un maximum de 500g de viande **par semaine**;
- des produits gras et matières grasses ajoutées en quantités limitées et préférentiellement d'origine végétale.

S'exposer au soleil

Seconde recommandation : s'exposer (avec modération) au soleil car « il est quasiment impossible d'atteindre un taux suffisant de vitamine D par la seule alimentation, avec notre régime occidental », prévient Irène MARGARITIS.

Or les dernières données disponibles indiquent qu'une majorité de Français est en déficit, notamment car les apports alimentaires sont pour l'instant très insuffisants : 3,1 microgrammes (ug) par jour de vitamine D, en moyenne, pour les adultes, alors que les autorités sanitaires recommandent d'en absorber quotidiennement 15 ug.

L'Anses déconseille néanmoins (en dehors de toute « indication diététique ou médicale ») de combler ce manque par **l'usage de compléments alimentaires**.

Ces derniers peuvent en effet exposer à des apports en vitamines D trop élevés, aux conséquences potentiellement délétères sur le fonctionnement du système cardiovasculaire et des reins.

Ne compléter qu'en cas de carence avérée.

Source : ANSES

PRÉSENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

Les budgets primitifs, principal de la Ville et annexe du Port, ont été présentés à l'examen du Conseil Municipal le 15 décembre 2022.



Les grandes lignes du budget principal pour l'année 2023 sont les suivantes :

- **Innover et améliorer** la qualité des prestations et du cadre de vie.
- **Fixer des priorités** pour un rapport qualité-coût optimal pour le contribuable usager.
- **Mener des actions de sobriété énergétique** : réduction de l'éclairage public, investissement dans de l'éclairage à basse consommation (stades, bâtiments, éclairage public), baisse de la température dans les bureaux, fermeture de Jean Zay 2, rationalisation des déplacements, covoiturage, réduction de la flotte véhicules, ...), mise en concordance des points de livraison d'eau et d'électricité avec les besoins.
- **Contenir les dépenses de fonctionnement** en poursuivant les efforts pour mener une gestion financière à la fois sobre et dynamique. Le chapitre des charges de personnel sera maintenu au même niveau qu'au budget total 2022.
- **Poursuivre les investissements** dont la commune, les citoyens et les entreprises locales ont besoin, en les étalant dans le temps ; la commune soucieuse de donner de la visibilité a complété son plan pluriannuel

d'investissement (PPI) avec des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour les opérations de la réhabilitation du bâtiment de la police municipale, de la construction de la maison de santé et de l'aménagement du Boulevard de la Corniche. Instrument de pilotage et instrument financier, **la procédure AP/CP favorise une gestion pluriannuelle des investissements** en rendant plus aisé le suivi de la réalisation des programmes.

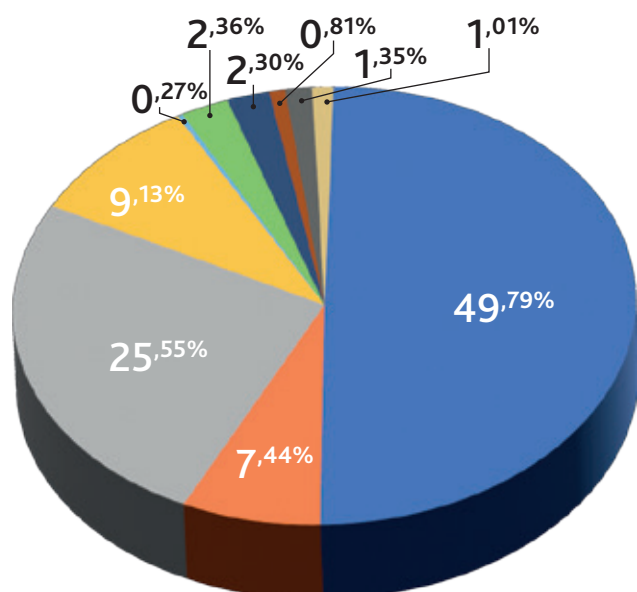
Le budget principal composé d'une section de fonctionnement d'un montant de 12 484 236 euros et d'une section d'investissement d'un montant de 7 684 866 euros, vous est toutefois ici présenté, dans un souci de simplification, sous la forme dépenses /recettes regroupant à chaque fois les opérations réelles de fonctionnement et d'investissement.



Recettes / dépenses

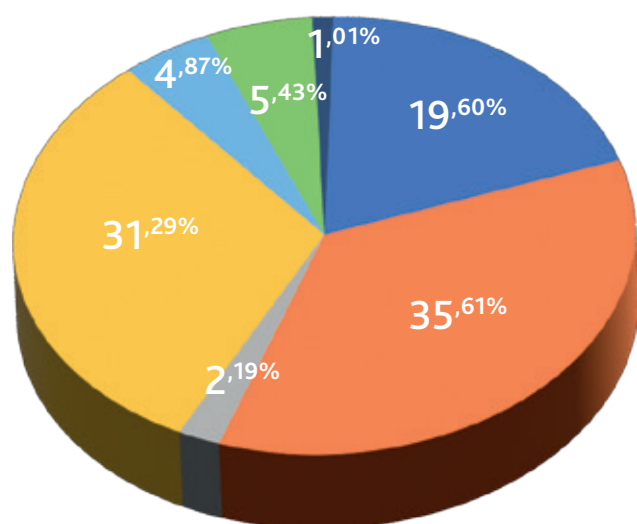
BUDGET PRIMITIF 2023

Recettes total : 17 368 748 €



■ Impôts locaux	8 647 107 €
■ Autres impôts et taxes	1 291 500 €
■ Emprunt d'équilibre	4 438 012 €
■ Dotations/Subventions	1 585 480 €
■ Subventions d'investissement	46 500 €
■ Produits des services du domaine	409 500 €
■ Fonds de compensation de la TVA	400 000 €
■ Taxe d'aménagement	140 000 €
■ Revenu des immeubles	235 000 €
■ Autres produits	175 649 €

Dépenses total : 17 368 748 €



■ Fonctionnement	3 403 926 €
■ Investissement	6 184 866 €
■ Remboursement de la dette	380 500 €
■ Frais de personnel	5 435 000 €
■ Subventions (CCAS, associations, indemnités élus)	845 213 €
■ Atténuations de produits (pénalité logements sociaux, attributions compensation CARA)	942 968 €
■ Autres dépenses	176 276 €

Montants arrondis à l'euro supérieur

Mission communale de sécurité civile

La mission de la Réserve Communale de Sécurité Civile de Saint-Georges de Didonne (RCSC SGDD) est d'apporter son concours au Maire en matière :

- D'information et de préparation de la population face aux risques encourus
- De soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres
- D'appui logistique et de rétablissement des activités
- D'accueil des sinistrés dans un centre de regroupement
- De participation à l'alerte des populations ou à l'évacuation d'un quartier
- D'aide à la protection des meubles, des personnes en zone inondable
- De suivi des personnes vulnérables en période de canicule ou de grand froid
- De surveillance des côtes, des plages, des massifs forestiers ou des cours d'eau
- D'aide au nettoyage et à la remise en état des habitations
- D'aide aux sinistrés dans leurs démarches administratives
- De collecte et distribution de dons au profit des sinistrés

Tout habitant et habitante de la commune de Saint-Georges de Didonne

a vocation à pouvoir être intégré(e), sur la base du bénévolat, à la réserve Communale de Sécurité Civile, sous réserve de ses compétences et capacités, et d'y être admis(e) par décision du Maire ou de l'Adjoint délégué. **Cet engagement est formalisé par la signature conjointe d'un acte d'engagement bénévole à la RCSC Saint-Georges de Didonne.**

Les adjoint(e)s et délégué(e)s, la Directrice Générale des Services, les responsables des services de la mairie de Saint-Georges de Didonne et du Centre communal d'Action Sociale (CCAS) sont chargés, chacun(e) en ce qui le (ou la) concerne d'aider au bon fonctionnement de la RCSC SGDD.

La réserve communale de sécurité civile est complémentaire des associations de quartier et des commissions de quartier dont l'objectif est de participer à la vie de son quartier.

Les commissions de quartier sont au nombre de huit, (centre-ville, parc de Vallières, pointe de Vallières et port, plein-été, Didonne-Boube et les Brandes, Margite, Suzac, les plages) avec un élu référent par quartier.

Cet élu référent de quartier est chargé, en matière de Réserve Communale de Sécurité Civile, de faire le lien avec le Maire, l'Adjoint délégué à la sécurité, l'Adjointe déléguée au CCAS, la conseillère municipale déléguée aux situations sociales d'urgence, le directeur du CCAS, la directrice générale de services de la mairie, chargée de coordonner l'action des services de la mairie, et le responsable de la police municipale.

La municipalité de Saint-Georges de Didonne mettra prochainement en place les modalités pratiques de création, d'adhésion et de fonctionnement de la RCSC et en informera la population via les différents moyens de communication à sa disposition.



Gardons le contact



Panneau Pocket

Votre mairie vous offre l'application PanneauPocket

Soyez les premiers informés de l'actualité de votre commune en téléchargeant PanneauPocket

Disponible gratuitement sur   



Participez au sondage sur le devenir du château d'eau de la Crête

Avant le 1^{er} mars 2023

imprimés disponibles sur le site internet de la commune, à la mairie de Saint-Georges de Didonne et l'office du tourisme de Saint-Georges de Didonne



PARTICIPEZ À LA VIE DE VOTRE QUARTIER !

Inscrivez-vous par tél : 05.46.05.07.27 ou par mail : monquartier@sgdd.fr

- * Venez avec vos idées
- * Soyez des acteurs locaux
- * Devenez référent citoyen

Tous les comptes-rendus seront en ligne sur le site de la Ville www.saintgeorgesdedidonne.fr

DATES DES RÉUNIONS

18H
Salle de réunion Relais de la Côte de Beauté

- Mardi 04 avril - PLEIN-ÉTÉ
- Mercredi 05 avril - MARGITE
- Mardi 11 avril - CORNICHE PORT
- Mercredi 12 avril - PLAGES
- Jeudi 13 avril - CENTRE-VILLE
- Mardi 18 avril - PARC DE VALLIÈRES
- Mercredi 19 avril - DIDONNE BOUBE LES BRANDES
- Jeudi 20 avril - SUZAC





ALERTE ENTRETIEN

VOUS CONSTATEZ
des trous dans la chaussée, des dépôts sauvages, un problème d'éclairage public, des encombrants...

CONTACTEZ LE

0805 299 841
Service & appel gratuit

OU
alerteentretien@sgdd.fr

Les services municipaux à votre écoute pour le bien-vivre ensemble

Repas des aînés : Réservez votre date !

Le déjeuner très apprécié des St-Georgeaises & St-Georgeais de plus de 70 ans (au 1er janvier prochain) se tiendra

les vendredis 3 et 10 février 2023 à 11h30

au Relais de la Côte de Beauté- Salle Panoramique

136 Boulevard de la Côte de Beauté à St-Georges de Didonne



Pour renforcer le lien social et créer une ambiance plus chaleureuse, deux dates sont nécessaires pour assurer le bon accueil de tous.

La municipalité et les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale espèrent vous voir nombreuses et nombreux à venir profiter de ce rendez-vous convivial et festif, offert par la Ville.

Afin de faciliter l'organisation de ces journées, merci de bien vouloir nous confirmer obligatoirement votre participation en nous retournant le coupon-réponse ci-dessous avant le 13 janvier 2023 à l'adresse suivante: CCAS-Hôtel de Ville - 1 avenue des Tilleuls 17110 Saint-Georges de Didonne.

Les personnes isolées rencontrant des difficultés pour s'y rendre peuvent le signaler au moment de leur inscription.

Pour tout renseignement complémentaire : CCAS 05 16 65 10 01 - ccas@sgdd.fr



 **À conserver**

Repas des Aînés

Vendredi 3 février 2023 *ou*
Vendredi 10 février 2023*

* à choisir

à partir de 11h30 au Relais de la Côte de Beauté
St-Georges de Didonne

Repas des Aînés 2023

Participation au repas le vendredi 3 février 2023

Ou

Participation au repas le vendredi 10 février 2023

Nom Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Nom Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Coupon-réponse à retourner au CCAS-Hôtel de Ville

1 avenue des Tilleuls 17110 Saint-Georges de Didonne ou ccas@sgdd.fr



L'année a débuté avec le **repas des aînés** qui a eu lieu en Février 2022. Un moment de partage et de fête malgré le covid 19. Ce repas a permis de lutter contre l'isolement des Saint-Georgeais. Une belle réussite compte tenu du contexte.

Le CCAS est venu en **aide aux Ukrainiens** grâce aux dons récoltés auprès des Saint-Georgeais solidaires dans cette action, mais aussi en mettant à disposition un logement de la résidence autonomie pendant 6 mois à une famille ukrainienne.

Le CCAS a **développé son réseau**, notamment avec divers partenaires de la CARA mais aussi avec le milieu associatif.

Le CCAS est venu en **aide à tous les Saint-Georgeais** qui en ont fait la demande et continue à œuvrer dans les actions sociales.

Depuis le mois de Mai 2022, un **partenariat** a eu lieu pour une manifestation organisée par **l'association les BOOBS SEINS GEORGEAIS contre le cancer du sein**. Nous avons également invité la ligue contre le cancer afin d'œuvrer pour une même cause. Un autre évènement instauré par le CCAS en partenariat avec Tremplin 17 et le Centre Hospitalier de Royan. **L'organisation de la**

journee contre les violences conjugales le 21 novembre 2022.

Un théâtre débat avec la Compagnie du Hasard qui a joué la pièce LA CAVE.

Une véritable réussite pour rappeler combien il est important de parler des violences mais aussi pour comprendre et agir face à des situations dramatiques.

En parallèle le CCAS a coordonné l'Heure Civique Saint-Georgeaise.

Des réunions ont eu lieu avec les administrés. Déjà une réussite car de nombreuses personnes sont inscrites pour participer en tant que volontaires à diverses actions d'entraide.

Le CCAS n'oublie pas la jeunesse, en effet des ateliers de préventions ont été réalisés à l'école Saint-Georgeaise avec des professionnels, et d'autres projets devraient prochainement voir le jour comme la sortie des écoles sans tabac. Rappelons que la prévention est le principal vecteur pour protéger nos enfants.

Notre jeunesse est importante, alors préservons la !

La semaine bleue pour nos aînés a permis de mettre en avant **la semaine du goût** avec l'Alsace et l'Italie mises à l'honneur.

Toute la semaine, des activités ont eu lieu afin de **maintenir les capacités cognitives** mais aussi de **prévenir les chutes**, nous avons eu la joie

d'accueillir destination multimédia pour voyager virtuellement. Ce projet fut une véritable réussite et a permis de nager avec des dauphins et voyager dans la stratosphère ce qui a plu énormément. Nous avons également organisé lors de la semaine bleue, **un chant interchorales** où plusieurs EHPAD et résidences autonomie du Département ont été invités afin de chanter une chanson commune sur le thème de Georges Brassens.

14 établissements étaient présents, nous avons été ravis d'accueillir nos collègues du Département mais aussi de terminer ce moment convivial par un goûter préparé par les résidents.

Enfin, dans nos missions quotidiennes **nous mettons tout en œuvre pour conseiller, recevoir et orienter nos administrés les plus fragiles**. Nous recherchons et concluons de nouveaux partenariats afin de faire bénéficier nos résidents d'une aide sociale organisée et dévouée.

En décembre 2022, **l'opération colis de Noël a permis la distribution une centaine de colis** à des personnes répondant aux critères d'attribution.

En partenariat avec le Crédit Agricole des jouets ont été distribués à des enfants dont les familles en situation de précarité sont hébergés par l'association Tremplin 17.

Le CCAS de Saint-Georges de Didonne souhaite une excellente année 2023 à toute personne lisant ce message. Sachez que nous mettons tout en œuvre pour poursuivre la mission qui est la nôtre.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Rétrospective des Activités à la résidence autonomie Valérie Le Suroît



Exposition Jacques NICOLAOU

L'année fut bien remplie pour les habitants de la résidence autonomie Valérie Le Suroît ! Entre les sorties culturelles, nature, les activités de loisirs créatifs, les ateliers de jeux de mémoire, les jeux de motricité, les séances de prévention des chutes par l'intermédiaire d'un professionnel en gym adaptée et les rencontres intergénérationnelles, sans oublier les petits déjeuners au bord de l'océan, particulièrement appréciés de nos seniors ainsi que les animations musicales une fois par mois pour les anniversaires. Il n'y avait que l'embaras du choix pour se distraire et s'ouvrir sur l'extérieur !



Visite de Pierre BONTE à la résidence



Animation lunettes virtuelles



Planète Exotica



Pique-nique au jardin du Riollet



Sortie à l'Asinerie des Baudets du Poitou



La saga des bâtiments communaux

Complexe Colette Besson



Un complexe aux atouts incontestables et au devenir prometteur.

Un peu d'histoire...

Dès 1974, ce site est apparu comme une évidence pour maintenir le lien entre écoles / élèves / sportifs / commerces / centre-ville.

Le complexe commença à voir le jour avec un bâtiment de sport couvert et un terrain de foot puis il se diversifia au fil du temps. En 1982, le bâtiment principal s'agrandit ; puis vinrent les tennis en 1985 et 1987, le billard en 1988, le hangar en 2007 et les city parks par la suite.

Nous ne pouvons pas ne pas citer **Colette Besson**, merveilleuse athlète née à Saint-Georges en 1946, qui a remporté la médaille d'or aux JO de Mexico de 1968 au 400m et à qui ce complexe a été dédié.

Une richesse :

Quelle autre commune, de même catégorie, dispose-t-elle en centre-ville d'un tel complexe représentant 3754 m² de bâtiments sur plus de 23 500 m² ? Une belle surface dédiée aux équipements communaux car en zone UE (Urbaine d'Équipement) du PLU et dont le devenir est immense même avec un sous-sol marécageux.

Des activités :

Les structures et espaces accueillent les sportifs autonomes, les adhérents de nombreuses associations locales (gymnastique, volley, danse country, ultimate, yoga, football, badminton, Qi Gong, athlétisme...) et 2 locaux sont

attribués au tennis et au billard par une convention avec la municipalité. Le bâtiment principal abrite les agents du service enfance-jeunesse qui gère notamment le CALM (accueil de loisirs), qui peut ainsi profiter de tout ce complexe pour proposer des activités variées.

Un devoir :

Celui de préserver et entretenir ce site extrêmement fréquenté avec des mises aux normes régulières, des travaux d'entretien courants (toiture des tennis et du gymnase, peinture des locaux, sols des city parks...), des adaptations énergétiques (éclairage leds, arrosage pelouses limité, gestion du chauffage...), des réfections importantes à venir.

Un avenir à penser :

Le centre de loisirs intégrera le site des écoles dès leur rénovation, ce qui libérera des locaux destinés à accueillir la maison des associations.

Les city parks seront réaménagés de manière à faciliter leur accès libre.

Se pose également la question de l'accessibilité des terrains de tennis, de la destination du terrain de foot et de la modernisation du stade des Rousselles. Nous aurons l'occasion d'échanger prochainement avec vous sur ces projets.



VIE MUNICIPALE

Marché couvert

Tous les commerçants du marché couvert vous souhaitent une belle année !



LES HORAIRES DU MARCHÉ COUVERT

Le Nautilus

EN SAISON

juillet et août
ouvert tous les jours
de 8h à 13h

HORS SAISON

septembre à juin
ouvert du mardi
au dimanche
de 8h à 12h

Bienvenue

LES SAVEURS DU MARCHÉ COUVERT

Le Nautilus

boucherie-charcuterie-traiteur-rôtisserie, producteurs d'huîtres de coquillages-poissons-crustacés, spécialités régionales, italiennes, orientales, asiatiques, espagnoles...

producteurs et primeurs fruits et légumes, salaison basque-corse-italienne-espagnole, pâtisserie-macarons-pain

tapas-épices-produits locaux-olives, fromages-produits laitiers-œufs, vins-spiritueux

Bon appétit !

IDÉE DE RECETTE

St-Jacques des îles pour 2 personnes

- 8 St-Jacques de nos poissonniers
- 4 pommes de terre de nos primeurs
- 1 gousse de vanille de notre épicier
- 10cl de crème de nos fromagers



- › Peler les pommes de terre, couper en dés, mettre dans l'eau salée et cuire 15mn à couvert.
- › Écraser les pommes de terre à la fourchette avec 20g de beurre et une pincée de fleur de sel.
- › Faire dorer les noix de St-Jacques 1mn par face dans du beurre, ajouter la crème, les grains de vanille et la gousse pour 1mn de cuisson.
- › Servez comme il vous plaît !

Au-delà des économies d'énergie si indispensables actuellement, la commune agit sur la pollution lumineuse néfaste à la faune et la flore en réduisant fortement l'éclairage public de 23h à 6h.

Nous demandons fortement aux titulaires de locaux (non résidentiels) de s'inscrire dans cette démarche.

**PRÉ-ENSEIGNES
ENSEIGNES
VITRINES
FAÇADES
PUBLICITÉS LUMINEUSES
BUREAUX et INTÉRIEURS**

EXTINCTION DE 1H A 6H

Saint
Georges
de Didonne

TRAVAUX



La commune de Saint-Georges-de-Didonne

Améliore le cadre de vie de ses habitants à travers le réaménagement du parking du Relais de la Côte de Beauté, dans la continuité de ce qui a déjà été réalisé en première phase.

Une attention particulière a été apportée concernant le **revêtement des places de parking en dalles engazonnées** perméables à l'eau qui répond à un objectif de développement durable. Cela permet d'avoir **une gestion des eaux pluviales « à la parcelle »** de

manière à ne pas saturer les réseaux existants. Le chêne vert présent sur site a été conservé et **des chênes liège seront plantés** de manière à renforcer la trame verte de la commune.

Une aire de jeux a été aménagée pour les enfants de manière à créer un espace multigénérationnel. Le parti-pris d'aménagement a été de choisir des jeux et des couleurs en lien avec l'eau, très présente sur la commune.



Illuminations sur l'ensemble de la commune

Comme chaque année, la commune se pare de ses plus belles illuminations en décembre pour ravir les petits et les grands.

Pour garder la magie des fêtes de fin d'année et faire preuve de « sobriété énergétique » toutes les illuminations sont en technologie LED (durée plus longue et consommation électrique faible).

Dès le 1^{er} week-end de décembre, la commune était entièrement décorée et illuminée.

Pour encore plus de magie durant les fêtes, les agents du Centre Technique ont travaillé à pied d'oeuvre pour créer, installer et agencer les décorations de Noël dans les différents quartiers : Place de Verdun (Place de l'Eglise), Place de Didonne, Boube, rond-point de super U.

Installation de deux bouées sphéro-coniques (marques latérales babord et tribord).

2 bouées métalliques de type sphéro-conique, propriétés de l'Etat-DIRM SA/ Subdivisions des Phares et Balises du Verdon-Sur-Mer (33123) sont en cours d'installation :

Bouée verte E7 (marque latérale tribord) à l'angle des Américains et de l'avenue de Lattre de Tassigny. Bouée rouge E6 (marque latérale bâbord) au niveau du giratoire RD 73, rue du Général de Gaulle, avenue Jean Jaurès en lieu et place de la sculpture de nœuds.





Installation des nœuds

Après un petit relooking au Centre Technique (nettoyage, peinture), la sculpture des nœuds préalablement présente sur le giratoire RD 73, a été déplacée sur la RD 25, rond-point des Oliviers.

La ronde des rond-points

LE SAVIEZ-VOUS ?

Selon les derniers chiffres du ministère des transports publiés, la France (selon sa superficie) détient le record du monde du nombre de rond-points !

Entre 30 000 et 40 000 sur notre territoire et pas moins de 10 pour notre petite commune !

HISTOIRE

La paternité des rond-points revient à l'architecte Eugène HENARD en 1907 pour limiter les accidents aux carrefours de plus en plus nombreux avec la multiplication des véhicules. Le code de la route, adopté en 1905, par Jules PERRIGOT (vice-président de la fédération des automobiles-club), prévoit en 1983 la priorité aux circulants dans le rond-

point et non aux entrants dans le rond-point (totale contradiction avec la priorité à droite qui est de mise).

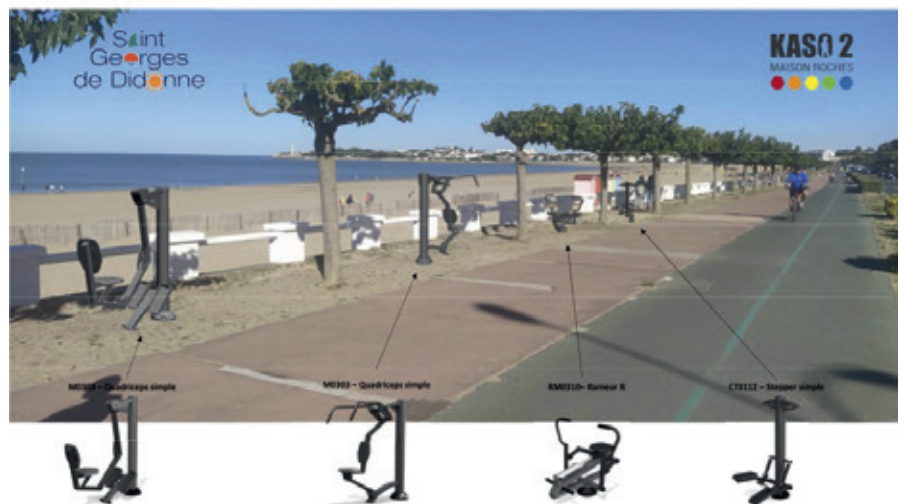
Avec ces ouvrages, est venu le temps des dépenses « artistiques » pour les décorer et les identifier.

Un repère visuel pour les Saint-Georgeais et les visiteurs. Ils servent souvent à indiquer des directions, de type "quand tu seras au rond-point des parasols, tourne à droite".

Réalisation d'un parcours sportif et de santé / Agrès sur le front de mer

La commune, station balnéaire, a souhaité créer un « Plateau Sportif, Santé, Loisirs » à destination de sa population et de ses visiteurs sur le front de mer.

Sur différents agrès de fitness, le sport pourra se pratiquer de façon intergénérationnelle, et permettra de répondre à un enjeu majeur de santé.



Fin de la première partie des travaux du riveau de vallières



Le Riveau de Vallières, ruisseau qui marque la "frontière" entre la commune de Royan et celle de Saint-Georges de Didonne a **récemment fait l'objet de travaux d'aménagement**. En effet, plusieurs causes expliquent la nécessité de ces travaux :

- l'érosion au pied du ruisseau,
- l'érosion de la pente due au ruissellement,
- la diminution de la largeur du cheminement piéton,

- l'impact potentiel sur les propriétés des riverains.

Face à ce constat, il a été décidé de **renforcer la berge du Riveau** à l'aide de pieux en bois et de planches afin de **créer un tunage**. Le tunage est ensuite complété par l'ajout de géotextile (matériel biodégradable permettant de retenir la terre tout en laissant l'eau passer). Le tout est ensuite comblé avec de la terre issue du curage du Riveau.

Le Riveau avant les travaux

Ces travaux sont des travaux difficiles, du fait de l'accessibilité au ruisseau, mais également de la nécessité de travailler dans un cours d'eau. **Ils ont donc été soumis à des problématiques dues aux intempéries, ou aux marées**, ce qui explique leur durée.

La mise en place du tunage (pieux et planches), accompagné du géotextile, a été ralentie suite aux difficultés d'approvisionnement dues aux pénuries d'essence.

Les travaux ont donc été décidés et organisés conjointement avec la

mairie de Royan. Ils ont commencé le 10 octobre, et se sont terminés le 17 novembre (pour le côté de Saint-Georges de Didonne). Il ne reste maintenant plus qu'à laisser la végétation repousser sur le talus nouvellement formé. **La réfection de la berge du Riveau est prévue sur des tronçons plus en amont, pour l'année 2023.**



Tondeuses écologiques

Quelques mots pour résumer notre première expérience communale d'entretien de prairie par **des tondeuses écologiques, appelées plus communément brebis** !

Après une étroite collaboration avec le Parc de l'Estuaire sur la gestion de la Pointe de Suzac, par des ânes et brebis, sur laquelle nous avons un rôle d'approvisionnement en eau et une surveillance, l'entretien d'une grosse partie des DIXAINS a été confié à des moutons. Nous avons mis en place un partenariat avec M. Gruget des moutonniers de l'Estuaire. **21 moutons ont œuvré pendant un mois.**



L'entreprise d'insertion AI17 nous a aidé à mettre en place une clôture (poteau, grillage) ainsi qu'un barriérage pour le retour des brebis. Le service des Espaces verts a mis à disposition un jardinier pour un peu de surveillance et pour l'approvisionnement des bêtes. Notre projet s'est bien déroulé ! Nous avons fait le point avec le moutonnier et pensons réitérer l'expérience dès le mois d'Avril 2023.



TRAVAUX

Opération de protection de la migration d'une population de Crapauds épineux, *Bufo spinosus*



DES TRAVAUX EN COURS AU CRAPAUDUC...

La forêt de Suzac, Espace Naturel Sensible du Département de la Charente-Maritime, abrite une biodiversité remarquable. Parmi les espèces protégées qui la peuplent, **se trouve une population de Crapauds épineux d'importance nationale.**

En 2010 et 2011, il a été constaté un phénomène important de **migration de cette espèce sur la commune de Saint-Georges-de-Didonne**. Dès février, le Crapaud épineux commence une migration des bois jusqu'à ses sites de ponte, privilégiant notamment les étangs. La période de ponte étant courte, la migration s'effectue en masse,

dès la tombée du jour jusqu'au milieu de la nuit. C'est un long et périlleux voyage qu'il entame car sa voie de migration est coupée par plusieurs routes.

La circulation sur un tronçon de 500 m entre la forêt et un étang à Saint-Georges de Didonne peut entraîner jusqu'à 50% de mortalité. Afin de sauvegarder cette espèce et d'étudier plus en détails ce phénomène, le Parc de l'Estuaire, un site du réseau des Échappées Nature, installe depuis 2012 un dispositif de protection avec l'aide des élèves du lycée agricole du Petit Chadignac (Saintes) et les services environnement et technique de la Commune.

Une opération de sauvegarde est menée chaque hiver, pour récupérer

les amphibiens en amont de la route le long de barrières-pièges et les faire traverser dans des seaux, afin de tenter de rétablir le corridor entre le massif boisé de Suzac (lieu d'habitat terrestre) et la zone de ponte. De février à fin mars, une vingtaine de bénévoles se sont relayés en début et fin de journée afin de faire traverser les crapauds d'un côté à l'autre de la route sans danger.

Depuis 2012, c'est entre 500 et 8000 crapauds qui ont été ainsi transportés chaque année.

La construction d'un ouvrage avenue Jean Moulin permettra la migration des crapauds sans l'intervention systématique de l'humain.



Infos pratiques

HÔTEL DE VILLE

1, avenue des Tilleuls
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h
05 46 05 07 27
mairie@sgdd.fr

SERVICE SPORTS, LOISIRS

05 46 05 58 05
sports@sgdd.fr

MÉDIATHÈQUE

1, avenue de la Mer
05 46 02 67 81
mediatheque@sgdd.fr

SERVICE PETITE-ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

Complexe Colette Besson
Rue du Docteur Maudet
05.46.05.24.07
enfance-jeunesse@sgdd.fr

POLICE MUNICIPALE

Centre Technique Municipal
13 Rue Marcel Pagnol
05 46 05 88 75 - 06 23 66 07 21
pm@sgdd.fr

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

1, avenue des Tilleuls
05 16 65 10 01
ccas@sgdd.fr

SERVICE COMMUNICATION

05 46 05 07 27
communication@sgdd.fr

SERVICE CULTURE ET ANIMATIONS

05.46.02.67.81
culture@sgdd.fr

**JUSQU'AU 31 JANVIER,
VENEZ DÉPOSER VOS SAPINS
NATURELS DANS LE CONTAINER
PRÉVU À CET EFFET AU CENTRE
TECHNIQUE MUNICIPAL,
11 RUE MARCEL PAGNOL**

**Les sapins recueillis seront ensuite déposés
le long des dunes de la plage de Suzac afin
de limiter les mouvements de sable**



La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2014

L'État simplifie vos démarches

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne:

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

<http://www.interieur.gouv.fr/>

<http://www.diplomatie.gouv.fr/>



Cimetières : concessions expirées

Les concessions au sein des cimetières sont accordées sous conditions de durée. En 2023, la commune reprendra certains emplacements qui n'ont pas été renouvelés.

Cette procédure, appelée reprise administrative, permet d'assurer une rotation dans les cimetières et ainsi de libérer des emplacements pour les inhumations à venir.

La collectivité procédera à l'exhumation du corps des défunts pour les déposer à l'ossuaire ou bien les crématiser, et disperser les cendres dans un espace cinéraire communal s'il n'y a pas d'opposition connue de la famille.

Si vous êtes concessionnaire, ayant cause, ou bien si vous connaissez un membre familial d'une concession concernée,

Nous vous invitons à vous rapprocher du service Relation Citoyenne à la mairie ou par téléphone au 05 46 05 07 27 ou par courriel à etatcivil@sgdd.fr

Nom des propriétaires des concessions expirées

Cimetière d'Enlias

BRISSAUD / DUPUY Carré B - N° Plan 105b, JUMAUD / LAFOND Carré B - N° Plan 106b, PEREDOULX / RAIGNEAU Carré B - N° Plan 111b, JEANNIOT / ROCHETEAU / FRÉMAUX Carré B - N° Plan 112b, DELAUNAY Carré B - N° Plan 117b, FORGIT / CAMELI Carré B - N° Plan 140, PAGANI / LIDY Carré B - N° Plan 143, MOUTON Carré B - N° Plan 155, AILLAUD / DEHAN Carré B - N° Plan 159, LAQUINTINIE Carré B - N° Plan 160, MOUTON Carré B - N° Plan 163, ROUBY / VIDALINC Carré B - N° Plan 169, BERTHIER / CAQUINEAU Carré B - N° Plan 178, GEORGET Carré B - N° Plan 187, POULTER-GELINEAU Carré B - N° Plan 191, DUBUISSON Carré B - N° Plan 195, RAIMOND/MITTARD Carré B - N° Plan 200, RAIMOND / PELLETIER Carré B - N° Plan 201, BROSSEAU/CARAMEL Carré B - N° Plan 206, GENSAC/SOULARD Carré B - N° Plan 207, BOUCLAUD Carré B - N° Plan 209b, ROLLAND Carré B - N° Plan 210, OZIOL Carré B - N° Plan 211b, POURCELLE Carré B - N° Plan 212, PROQUIN Carré B - N° Plan 213, PELLETIER Carré B - N° Plan 213b, LESSARD Carré B - N° Plan 214, MORIN Carré B - N° Plan 214b, AUGIER Carré B - N° Plan 215, CAPLIEZ Carré B - N° Plan 215b, FRAINEAU Carré B - N° Plan 216, CAPLIEZ Carré B - N° Plan 218b, DELHORME Carré B - N° Plan 219, PINET Carré B - N° Plan 220, LAUTIER Carré B - N° Plan 41b, BARTHE Carré B - N° Plan 43, PELLETIER / DESPRÉS Carré B - N° Plan 43b, GREFFE / FARLET Carré B - N° Plan 44, MATHIOT Carré B - N° Plan 45, LEDUC Carré B - N° Plan 46, VALETTE Carré B - N° Plan 47, CONTE Carré B - N° Plan 47b, HONORE / CORNIL / LEYMARIE / FESSART Carré B - N° Plan 48, FOUGERET Carré B - N° Plan 49, BAUMANN Carré B - N° Plan 50b, PERGE / CAMUS Carré B - N° Plan 51, HALIBÈGES / GOMÈS Carré B - N° Plan 51b, PERGE / CAMUS Carré B - N° Plan 52, AUDEBERT Carré B - N° Plan 52b, GODIN / BOUCHET Carré B - N° Plan 90, TSATSARONIS Carré C - N° Plan 1001, INDIGENT CONCESSION NON ATTRIBUEE Carré C - N° Plan 1006, AUBERT Carré D - N° Plan 1301, MOREAU Carré E - N° Plan 228, CADAS Carré E - N° Plan 229, NIVET Carré E - N° Plan 242, MARIAGE / DUBOILLE Carré E - N° Plan 243, BACQUE / AHRENS Carré E - N° Plan 248, PROU Carré E - N° Plan 249, SASSELLA / CHEVALLIER Carré E - N° Plan 252, SUCHET / RAVIART Carré E - N° Plan 253, GRANDGURY Carré E - N° Plan 254, HERVE Carré E - N° Plan 258, MOREL Carré E - N° Plan 259, DELAGE / FELIU Carré E - N° Plan 261, LAMEIRE / TOROSSIAN Carré E - N° Plan 262, GUAY Carré E - N° Plan 300, GROS Carré E - N° Plan 301b, DESNOS / THOMAS Carré E - N° Plan 310b,

Cimetière des Bois

LATOUR Carré Ac - N° Plan 155, MOREAU Carré Ba - N° Plan 419, LEMAIRE Carré Bd - N° Plan 250, BRUNAUD Carré Ca - N° Plan 721, RAIMOND Carré Cb - N° Plan 728, BOREL Carré Db - N° Plan 830, CHARLES Carré Db - N° Plan 834,

Espace Cinéraire d'Enlias

MARCADÉ Columbarium 10, LEOTARD Columbarium 11, WINTERHALTER Columbarium 22, AUPIAIS Columbarium 23, Espace Cinéraire des Dixains CAGÉ/DAVOINE Caverne 4, GARITEY Caverne 6, ROBERT Columbarium 13, SOUC Columbarium 4, LAZARE Columbarium 6



JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1 dimanche	1 mercredi	1 mercredi	1 samedi	1 lundi	1 jeudi
2 lundi	2 jeudi	2 jeudi	2 dimanche	2 mardi	2 vendredi
3 mardi	3 vendredi	3 vendredi	3 lundi	3 mercredi	3 samedi
4 mercredi	4 samedi	4 samedi	4 mardi	4 jeudi	4 dimanche
5 jeudi	5 dimanche	5 dimanche	5 mercredi	5 vendredi	5 lundi
6 vendredi	6 lundi	6 lundi	6 jeudi	6 samedi	6 mardi
7 samedi	7 mardi	7 mardi	7 vendredi	7 dimanche	7 mercredi
8 dimanche	8 mercredi	8 mercredi	8 samedi	8 lundi	8 jeudi
9 lundi	9 jeudi	9 jeudi	9 dimanche	9 mardi	9 vendredi
10 mardi	10 vendredi	10 vendredi	10 lundi	10 mercredi	10 samedi
11 mercredi	11 samedi	11 samedi	11 mardi	11 jeudi	11 dimanche
12 jeudi	12 dimanche	12 dimanche	12 mercredi	12 vendredi	12 lundi
13 vendredi	13 lundi	13 lundi	13 jeudi	13 samedi	13 mardi
14 samedi	14 mardi	14 mardi	14 vendredi	14 dimanche	14 mercredi
15 dimanche	15 mercredi	15 mercredi	15 samedi	15 lundi	15 jeudi
16 lundi	16 jeudi	16 jeudi	16 dimanche	16 mardi	16 vendredi
17 mardi	17 vendredi	17 vendredi	17 lundi	17 mercredi	17 samedi
18 mercredi	18 samedi	18 samedi	18 mardi	18 jeudi	18 dimanche
19 jeudi	19 dimanche	19 dimanche	19 mercredi	19 vendredi	19 lundi
20 vendredi	20 lundi	20 lundi	20 jeudi	20 samedi	20 mardi
21 samedi	21 mardi	21 mardi	21 vendredi	21 dimanche	21 mercredi
22 dimanche	22 mercredi	22 mercredi	22 samedi	22 lundi	22 jeudi
23 lundi	23 jeudi	23 jeudi	23 dimanche	23 mardi	23 vendredi
24 mardi	24 vendredi	24 vendredi	24 lundi	24 mercredi	24 samedi
25 mercredi	25 samedi	25 samedi	25 mardi	25 jeudi	25 dimanche
26 jeudi	26 dimanche	26 dimanche	26 mercredi	26 vendredi	26 lundi
27 vendredi	27 lundi	27 lundi	27 jeudi	27 samedi	27 mardi
28 samedi	28 mardi	28 mardi	28 vendredi	28 dimanche	28 mercredi
29 dimanche		29 mercredi	29 samedi	29 lundi	29 jeudi
30 lundi		30 jeudi	30 dimanche	30 mardi	30 vendredi
31 mardi		31 vendredi		31 mercredi	

SORTIR VOS DÉCHETS LA VEILLE AVANT 20H00



Un doute ?
Une question sur les déchets ?
05 46 39 64 64
service-dechets@agglo-royan.fr
du lundi au vendredi
(9h-12h30 / 14h-17h30)

Le verre
dans les colonnes
à verre



Les vêtements
dans les colonnes
à textile ou troc, dons,
brocantes



**L'apport volontaire
en déchèterie**

7 déchèteries sont à votre disposition.
Retrouvez toutes les informations utiles
(jours et horaires d'ouverture, adresses...) sur :
www.agglo-royan.fr/apport-decheteries

**TRIER C'EST BIEN,
RÉDUIRE C'EST MEUX.**
Retrouvez toutes les informations sur la gestion
de vos déchets en un seul clic!
Un doute, une question, contactez
le service déchets au 05 46 39 64 64 ou
par mail : service-dechets@agglo-royan.fr

Rendez-vous
sur l'application !

montri



HISTOIRE

Le Temple de Saint-Georges de Didonne, une prouesse d'architecture dans la reconstruction de l'agglomération royannaise, après la Seconde Guerre Mondiale.

Au cours du XVI^e siècle, **le Protestantisme s'est largement répandu dans notre région**, ce qui a provoqué de graves troubles sociaux, notamment à partir de 1562, comme dans pratiquement tout le Royaume de France. Avec la promulgation de l'édit de Nantes (1598), le roi Henri IV avait décidé le «*simultaneum*», **c'est à dire que les catholiques et les protestants devaient se partager l'usage de l'église paroissiale**. Cette disposition fut abrogée avec la révocation de l'édit de Nantes par le roi Louis XIV, en 1685. Les protestants français qui ne se convertirent pas au catholicisme durent émigrer dans les pays et provinces où ce culte était pratiqué sans violences, ou bien, s'ils restaient, vécurent très dangereusement, bravant l'interdit en pratiquant leur foi dans la clandestinité. Il semble que dans notre commune, un temple fut bâti à Didonne, dont il ne reste plus aujourd'hui qu'un nom de rue : «*rue de l'ancien temple*». Puis, un second fut bâti en pierre, vers 1840, sous l'impulsion, sans doute, du fameux pasteur Jean Jarousseau (1729 – 1819) qui a notamment contribué à influencer la décision du roi Louis XVI de réintégrer les protestants au sein de la Nation française.

Ce temple, construit en pierres, fut toutefois sérieusement ébranlé par les bombardements de 1945. Ainsi, il fut décidé de le démolir après en avoir rebâti un nouveau, bien entendu, pas au même endroit que l'ancien, qui se trouvait rue Paul Langevin et où, malgré les risques relatifs à l'infrastructure, le culte était toujours pratiqué, mais sur un terrain disponible, au nord du bois Mocqueris. **Sur le plan financier, la construction du nouveau temple relevait de l'emploi des crédits des dommages de guerre**, inscrits dans le cadre de la loi de 1905 sur la séparation de l'église et de l'État. Établi avant 1905, les fidèles n'étaient donc pas contraints à financer le nouvel édifice, ni son entretien, **toutefois, nombre de fidèles ont contribué volontairement à la réalisation du projet**.

Celui-ci fut confié en 1950, à un architecte saint-georgeais, **Paul Drémilly**, grand architecte du XX^e siècle, architecte majeur par la qualité de ses réalisations, de la reconstruction de Royan et des environs. En à peine dix-huit mois, le projet est réalisé.



C'est ainsi **qu'en 1951 le pasteur Besançon inaugure le nouveau temple**. Cependant, l'aspect extérieur de ce dernier déçoit nombre de protestants qui avaient demandé, suite à la décision du conseil presbytéral, un temple présentant l'aspect d'un chalet suisse. Un second projet, évoquant la forme de pommes de pin avait été envisagé. Finalement, ce second projet, préféré par le maître d'œuvre pour sa modernité, maître mot en ces années Cinquante, reçoit l'agrément de la Commission Nationale des Immeubles, mais, il faut le souligner, contre l'avis de la majorité des protestants saint-georgeais, très attachés à cette idée de chalet suisse... Le nouvel édifice se présente sous la forme d'une nef rectangulaire mesurant quinze mètres de long sur sept de large. Elle est orientée Est-Ouest, avec l'entrée à l'Est, contrairement à celle de l'église qui est à l'Ouest. Cette nef est couverte par une voûte assimilable à un ellipsoïde haut de six mètres. Il est communément admis que cette nef préfigure les minces voiles du marché de Royan, mais son secret de légèreté et la faible épaisseur des parois réside dans l'emploi de la fusée céramique emboîtée. Ces fusées ressemblent à des bouteilles de vin de Bordeaux, sans fond et dont le goulot aurait été partiellement tronqué. Cette technique révolutionnaire de construction avait été mise en œuvre

pour la réalisation de 80 bâtiments sur les camps de Colgate et du Grand Arénas, à Marseille, pour accueillir, en 1945, les migrations de populations. Paul Drémilly se serait assuré le concours de l'ingénieur Michel Bancon pour les calculs de résistance des matériaux. Des voûtes en pénétration couvrent de hautes fenêtres latérales assurant un éclairage optimum de la nef. Les murs sont construits en moellons. Il est à noter que Paul Drémilly a également dessiné la chaire et la croix en surplomb, ainsi que la croix extérieure, partiellement mobile sur un axe vertical. La chaire, quant à elle, rappelle un «*bujour*», grand récipient en terre utilisé pour la lessive, quant à la croix intérieure, elle a été sculptée dans du bois provenant de la charpente de l'ancien temple. La croix extérieure évoque davantage une croix de Malte que la croix huguenote, peut-être parce que cette dernière aurait été plus délicate à réaliser et à entretenir. Elle est réalisée en acier.

Les volumes du temple de Saint-Georges de Didonne peuvent être reliés, par leurs formes, aux architectures modernes des pays d'Amérique Latine comme la basilique Notre Dame d'Altigracia à Higüey, en République Dominicaine, dont la réalisation est postérieure.

HISTOIRE : SE SOUVENIR

OPERATION FRANKTON fin 1942



Stèle à la mémoire des héros

Attaque du port de Bordeaux par un commando britannique en kayaks

Fin 1942, le gouvernement britannique demande une opération à Bordeaux contre les cargos.

Le sous-marin anglais Tuna débarque un commando de 10 royal marines à bord de 5 kayaks devant Montalivet, à l'entrée de l'estuaire de la Gironde, le soir du 7 décembre 1942.

Il faudra placer trois mines magnétiques sur la coque de chaque navire, à l'aide d'une tige, 2 m sous la ligne de flottaison. Un kayak peut transporter 2 hommes et 8 mines.

Il faut remonter la Gironde en kayak sur 150 km pendant 4 nuits, se cacher sur les berges le jour, sous des filets de camouflage. Les 2 kayaks survivants auront pagayé pendant 170 km.

Il n'y a pas de plan de retour. Seul le chef du commando, le major HASLER, dit Blondie, âgé de 28 ans, connaît un peu de français.

Le 7 décembre à 20h30, par un temps assez mauvais, entre le phare de Cordouan et la côte du Médoc, le sous-marin laisse le commando commencer son opération en pagayant vers l'entrée de la Gironde. La première difficulté est la zone agitée au sud de la pointe de Grave.

Le kayak «congre» y disparaît en traversant les remous de l'embouchure

avec SHEARD, qui disparaît en mer, et MOFFAT, dont le corps sera retrouvé noyé 7 jours plus tard sur la côte de Le Bois-Plage-en-Ré.

Devant la pointe de Grave, le kayak «colin» chavire dans des vagues de 2m et ses 2 occupants, WALLACE et EWART, se font remorquer par les autres kayaks jusque devant le Verdon où ils doivent être abandonnés à leur sort et nager jusqu'à terre.

En uniforme, ils seront capturés par les Allemands, interrogés sans rien révéler d'essentiel, torturés puis fusillés 5 jours après à Blanquefort, près de Bordeaux. Les 3 dernières «coques de noix» s'éloignent du Verdon avec la marée montante en se faufilant entre les mouillages des navires ennemis.

Dans le courant du Verdon, un autre kayak disparaît du groupe, «la seiche», avec MAC KINNON, lieutenant et second du commando, et CONWAY. Ils continuent à naviguer seuls vers Bordeaux et atteindront la côte au Bec d'Ambès le 10 décembre. Ils ne réussissent pas à aller jusqu'au port miner des navires et doivent se replier. Ils seront dénoncés et arrêtés à La Réole, puis livrés aux Allemands qui les enferment à Bordeaux. Ils seront

interrogés, torturés puis transférés à Paris début janvier 1943 où ils seront fusillés le 23 mars 1943.

Il ne reste que 2 kayaks, «poisson-chat» et «langouste» pour entrer dans la Gironde et remonter jusqu'à Bordeaux en profitant au maximum des courants favorables de marée montante. Ils arrivent dans le port de Bordeaux-Bassens le 11 décembre à 21h30. A Bordeaux, HASLER et SPARKS placent 3 mines sur un gros cargo, 2 sur un navire allemand puis 2 sur un autre bateau marchand et la dernière sur un pétrolier

amarrés quai Carnot. Leur travail est terminé. Ils quittent la Garonne et repartent vers la Gironde.

LAVER et MILLS placent leurs mines sur 2 grands cargos dans le port de Bassens. Les mines, qui ont un système de retard de 9 heures, explosent entre 7 heures et 11 heures le lendemain 12 décembre 1942.

Les pompiers du port de Bordeaux inondèrent les navires en feu, contribuant, de façon certainement voulue, à aggraver les dégâts effectués par les mines. Pendant le retour, en traversant la Charente Maritime, LAVER et MILLS sont dénoncés, arrêtés à Montlieu La Garde. Ils seront enfermés à Bordeaux avec MACKINNON et CONWAY, et eux aussi interrogés, torturés puis fusillés à Paris le 23 mars 1943.

HASLER et SPARKS seront les deux seuls survivants de cette mission et mettront plus de 4 mois à regagner l'Angleterre fin avril 1943 en passant par l'Espagne.

Les 5 Français qui les ont aidés furent arrêtés par la police allemande, ils moururent en déportation.

Collectes de sang de Saint-Georges de Didonne

Donneurs de sang bénévoles de la côte de Beauté



La situation actuelle des **réserves de sang est critique**. Nous cherchons par tous les moyens à sensibiliser de nouveaux donneurs.

Pour donner un exemple, à Saint-Georges de Didonne, seulement 3,9 % de la population en âge de donner (de 18 à 71 ans moins 1 jour) sont donneurs.

Et les pourcentages sont d'ailleurs quasiment identiques dans les villes alentour.

Notre but est de fidéliser les personnes déjà acquises à la cause, et de faire de nouveaux adeptes.

Nous sommes bénévoles, et l'établissement Français du sang est à nos côtés pour encourager cet acte de don, gratuit, et tellement valorisant quand on comprend qu'il sauve des vies. Vous êtes en forme :

Nous avons besoin de vous pour relever ce défi : **faire remonter rapidement les réserves de sang.**

Consultez votre capacité à donner sur dondesang.efs.sante.fr prenez rendez-vous, et venez nous rejoindre à Saint-Georges de Didonne, Relais de la Côte de Beauté..

Mercredi 25 janvier
15h - 19h

Mercredi 26 avril
15h - 19h

Mardi 18 juillet
9h - 13h

Jedi 10 août
9h - 13h

Mercredi 25 octobre
15h - 19h

Pour donner son sang

- > il faut avoir entre 18 et 70 ans (71 ans moins 1 jour),
- > peser + de 50 kg,
- > être en forme.

Boire et manger avant de venir et prendre ses papiers d'identité.

Sur rendez-vous :

mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr
(Même sans rdv, vous serez accueillis)
Collectes d'été - sans rdv



VIE ASSOCIATIVE



St Georges Accueille

L'association vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année. Nous profitons de cette occasion pour vous présenter une partie de notre programme

de janvier à mi-avril qui se déroulera au Relais de la Côte de Beauté :

Le 22 janvier, galette des rois (après-midi dansant)

Le 5 février, pièce de théâtre « duo sur canapé ».

Le 1^{er} avril, repas dansant Le 15 avril, en partenariat avec CREA spectacle de l'humoriste Frédéric Sigrist « Superhéros ». Rendez-vous sur notre site St Georges Accueille.com à partir du 20 décembre pour avoir le programme complet.



L'instant club... Beach tennis

Situé dans le cadre verdoyant et reposant du complexe Besson, propice à la pratique du tennis, le club de Saint-Georges de Didonne a été créé en 1979.

Présidé depuis plusieurs années par Jean Michel Nouzarede, il dispose actuellement de 2 courts extérieurs en gazon synthétique et de 2 courts couverts en terre battue.

Le club de Beach Tennis qui est une section du Tennis Club de Saint-Georges de Didonne fait preuve d'un beau dynamisme et propose toute l'année des sessions sur la plage de St Georges. 3 terrains sont installés près du poste de secours aux tuiles bleues.

Les séances ont lieu les mercredis et dimanches en fin d'après-midi. Mais les joueurs se retrouvent parfois tous les jours lorsque la météo le permet !

Pratiquer en salle est également possible tous les jeudis à 17h au complexe Besson jusqu'au 31 mars.

Des tournois amicaux, des mini stages et séances d'initiation (prêt de raquettes gratuit) sont organisés toute l'année.

Pour tous renseignements

Éric DURAND
07 85 28 48 99



Le club des Seagull island

ENTRAÎNEMENTS TOUS LES MERCREDIS (19h-21h) ET DIMANCHES (10h-12h).

Où : gymnase Colette Besson jusqu'à fin février.

Mars-avril : stade des rousselles.

Qui ? Entraînements ouverts à toutes et tous, loisirs et compétitions, longue période d'essai pour les nouveaux.

Contact : 06 98 01 63 62

Nous vous invitons à consulter Facebook Seagull Island + compte insta.@seagullislandultimatefrisbee Programme en plus des entraînements, pour découvrir l'ultimate frisbee.

Dimanche 19 février 2023 : rassemblement régional féminin, au stade des rousselles, sgdd: les joueuses de toute la région se réunissent pour un entraînement en commun de 11h à 15h.

Le club des Seagull island de sgdd recrute filles et garçons, venez nous rencontrer aux entraînements.

CHORALE -LA-MI-VOIX



Après bien des recherches, nous avons le plaisir de vous informer que M^{me} Edwige AGNUS de Corme-Royale a accepté de prendre la direction

de notre chorale à compter du 4 janvier 2022.

Professeur de chant, ayant baigné très tôt dans tous les styles, lyrique, sacré, gospel, classique et musique noire américaine, Edwige AGNUS peut diriger n'importe quel style de chorale accompagnée de musiciens ou non.

Elle dirige également la chorale de Gospel et de Rhythm'n'blues « Allégria » de Corme Royale, 20 choristes, 4 musiciens, la chorale « Mélodie Turquoise » de Saint Sulpice d'Arnoult, « les Voix du Bruant » de Saint-Porchaire et la chorale « Palatine » de Fontenay Le Comte.

Son dynamisme et son charisme ont tout de suite intéressé et séduit les choristes de LA-MI-VOIX.

Au mois de novembre dernier, nous avons participé à une rencontre de chorales à Saujon et le 29 novembre nous avons donné un concert en faveur du Téléthon à la Salle Bleue du Relais de la Côte de Beauté.

Notre concert de fin d'année aura lieu le 14 mai 2023.

Nous souhaitons également renforcer nos pupitres de Basses et de Ténors. Messieurs, venez nous voir. Nos répétitions ont lieu le mardi à 17h30 Salle Panoramique du Relais de la Côte de Beauté.

Contact

Annie Mimaud présidente
06 19 65 11 61
a.mimaud@sfr.fr

Vers une Médiathèque-Ludothèque à Saint-Georges de Didonne :

En 2021, le projet de faire évoluer la médiathèque municipale en Médiathèque-Ludothèque, a été lancé par les élus de Saint-Georges de Didonne, afin de répondre à une réelle demande de la part du public n'ayant pas sur la commune un tel service.

La nouvelle équipe de la Médiathèque travaille donc depuis plusieurs semaines à la création d'une collection de jeux et de jouets, afin de rendre effective cette évolution, de prêter des jeux et de proposer une activité de jeux dans un espace dédié.

Au printemps 2022 nous avons fait l'acquisition de grands jeux en bois que nous avons mis gratuitement à disposition de nos visiteurs, tout l'été sur tous les horaires d'ouverture de la médiathèque. Cette animation a eu un franc succès.

Nous avons également reçu un don de près de 200 jeux de l'association Saint-Georgeaise Ludo and Co, ainsi qu'un don de plus d'une trentaine de jeux du magasin Royannais Ika Ipaka.

La médiathèque a également acheté grâce à un budget dédié près de 150 jeux et jouets pour tous les âges, jeux de stratégies, jeux de hasard, jeux symboliques...

Ce sont donc environ 400 grands jeux en bois, jeux et jouets qui constituent dorénavant le socle de cette nouvelle collection de ludothèque, qui chaque année, grâce à un nouveau

budget dédié, va s'enrichir de nouveautés afin de proposer l'offre de jeux la plus variée et ludique possible.

Il nous reste désormais à préparer ces jeux afin de pouvoir les prêter à nos abonnés, au même titre que les autres documents de la Médiathèque (livres, disques compacts et DVD). Chaque jeu doit être inventorié, catalogué (saisie informatique avec attribution de code barre), équipé (conditionnement des jeux pour le prêt, renfort et plastification des boîtes...)

Un gros travail reste à accomplir, mais nous espérons pouvoir lancer la Médiathèque-Ludothèque, et proposer le prêt de jeux au **début de l'année 2023, prêt compris dans l'abonnement en cours.**

En 2023 nous continuons également de proposer des temps de jeux dans les locaux de la Médiathèque-Ludothèque, afin de faire découvrir les nouveautés et les dernières tendances, et d'animer nos espaces. L'organisation de ces temps de jeux est la suivante :

- Hors saison estivale, un mercredi par mois sur les horaires d'ouverture, des jeux sont disposés en libre accès dans

Pour toutes informations sur la Médiathèque-Ludothèque

(fonctionnement, abonnement, horaires...) et sur les animations proposées en 2023, rendez vous sur le portail de la Médiathèque-Ludothèque :

<http://mediatheque.sgdd.fr>

Où nous joindre pour toute information :

Tel : 05 46 06 19 42

Mail : mediatheque@sgdd.fr

tous les espaces de la Médiathèque-Ludothèque : les 04 janvier, 01 mars, 05 avril, 03 mai, 07 juin, 06 septembre, 04 octobre, 08 novembre, 06 décembre.

- En saison estivale (juillet/août) : tous les jours d'ouverture.

La Médiathèque-Ludothèque organise également en 2023, en partenariat avec la boutique Ika Ipaka, quatre grandes soirées jeu gratuites dans la salle panoramique du Relais de la Côte de Beauté le vendredi soir : les 17 février, 26 mai, 29 septembre et 01 décembre.





Faisons Carnaval

Hérité de rituels antiques liés aux cycles saisonniers et agricoles, le carnaval est associé au calendrier chrétien et se déroule entre l'Épiphanie, le 6 janvier, et le mardi gras, date mobile entre le 3 février et le 9 mars.

Traditionnellement, les habitants de la ville sortent déguisés, masqués ou maquillés. **C'est alors l'occasion de se retrouver pour chanter, danser, jouer de la musique dans les rues et s'autoriser à jeter confettis et serpentina** lors d'une parade accompagnée ou non de chars décorés.

Démons et diables sortent masqués, et s'en donnent à cœur joie dans le délire, le grotesque, la critique...

C'est l'occasion qui fait le larron !

Dans la tradition catholique, le carnaval marque la dernière occasion de manger gras avant le carême.

Autrement dit dépêchons-nous de faire la fête avant de se serrer la ceinture !!

Le carême dure 40 jours.

Faire Carnaval, c'est ce que nous proposons à tous les Saint-Georgais, grands et petits.

Le Samedi 4 mars 2023

En 2023, l'association Créa fait le vœu de ravir votre appétit culturel !

CRÉA

Quelques rendez-vous à ne pas manquer :

- **Le Festival Jeune Public** cinéma de Créa se tiendra cette année du 25 janvier au 8 mars, avec un temps fort pendant les vacances de février. Au menu : ciné-spectacles, ateliers, animations, avant-première pour les enfants de 3 à 12 ans... Toutes les séances sont à 4€ pour enfants et parents ! Découvrez l'intégralité du programme sur notre site internet.

- **Le Festival du Film Télérama** se déroulera du 18 au 24 janvier : l'occasion de voir ou revoir une sélection de 15 pépites de l'année qui vient de s'écouler, et quelques avant-premières, au tarif de 4€ sur présentation du Pass Télérama !

- **Lundi 6 février à 18h, c'est l'AG de l'association Créa** : nous vous attendons nombreux pour ce temps fort de la vie de l'association. L'AG sera suivie d'un pot et d'un spectacle gratuit réservés aux adhérents de Créa : Flow, l'atelier oratoire en concert. Une expérience immersive, poétique et musicale pour 1 chanteur (Julien Barret, spécialiste de la poésie et de l'art oratoire, auteur de 7 livres sur la langue française, le rap et le slam) et 3 musiciens. Merci de confirmer votre présence dès à présent auprès de la billetterie.

- **CRÉA lance une campagne de mécénat durant toute l'année 22-23.**

Que vous soyez particulier ou entreprise, soutenez votre asso culturelle de proximité ! Contribuez au rayonnement culturel, au partage, à l'ouverture d'esprit, à la convivialité et au lien social. Devenez glouton de culture ! Chaque don est défiscalisable et associé à une rétribution de votre choix (place de cinéma, spectacle, visibilité...). Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.crea-sgd.org, onglet « Soutenez Créa »
Toute l'équipe vous souhaite ses meilleurs vœux, et espère vous retrouver prochainement.

LES RENDEZ-VOUS À L'ANNONCE DU PRINTEMPS

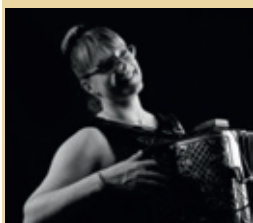
Jeudi 5 janvier
2023 à 10h01

Spectacle jeune public, scolaires
à partir de 3 ans "Alé Oli Léleur"
Cie Tom Po Tom
Salle Bleue
Relais de la Côte de Beauté
Organisé par Créa

Jeudi 12 janvier
à 10h01

Spectacle jeune public, scolaires
à partir de 6 ans
Salle Bleue
Relais de la Côte de Beauté
Organisé par Créa

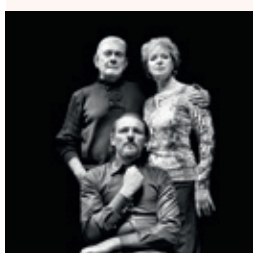
Vendredi 13 janvier
à 20h30



Soirée cabaret dansant
"ce soir on danse" avec Valérie
COMBAUD
Salle panoramique
Relais de la Côte de Beauté
Entrée 12€ (une boisson et une
pâtisserie offerte)
Elle repasse tous les standards

de la chanson Française et internationale et fait le
bonheur des amoureux de la danse.
Renseignements : 06 34 26 10 90
Organisé par le service culturel de la Ville

Dimanche 22 janvier
à 15h



**Théâtre Les Baladins du Roi-
Yan : Patchwork**
Salle Bleue
Relais de la Côte de Beauté
Entrée 12€
Réservation : 06 34 26 10 90
Organisé par le service culturel
de la Ville

Du 23 au 29 janvier

**Exposition centrée sur les Femmes dans la
résistance et dans les camps " Elles ont choisi
de dire NON "**

Galerie d'art, 15h à 18h30
Relais de la Côte de Beauté
Renseignements : 06 85 20 48 07
Organisé par le service culturel de la Ville

Vendredi 27 janvier
à 20h30



**Commémoration de
la libération du camp
d'Auschwitz**

spectacle de lectures,
chants, musiques
La dernière semaine
de janvier, la ville
de St Georges et les
Amis de la Fondation
pour la Mémoire de la
Déportation (l'AFMD
17) vous proposent,

plusieurs manifestations pour commémorer et
transmettre la mémoire de ces événements.
- Un film jeune public. Un film grand public avec
un débat. **Le journal d'Anne Frank**
Organisé par le service culturel de la Ville en
partenariat avec Créa

Dimanche 29 janvier
12h à 20h

Dimanche on joue

Salle de réunion
Relais de la Côte de Beauté
Avec l'association Ludo And Co, un moment de
partage autour du jeu de 7 à 77 ans
Animation grands jeux en bois et jeux de société
Renseignements : 06 77 66 71 43
Organisé par Ludo And Co

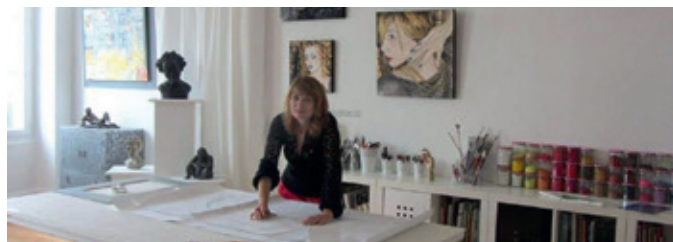


LES RENDEZ-VOUS À L'ANNONCE DU PRINTEMPS

Samedi 11 février
à 20h30



Cabaret ambiance latine
Animation danse salsa avec Greg
Salle panoramique
Relais de la Côte de Beauté
Entrée 12€ (une boisson et une pâtisserie offerte)
Renseignements : 06 34 26 10 90
Organisé par le service culturel de la Ville



Du 20 au 4 mars

Exposition Les ateliers d'Edith Martin
Tous ses élèves sont mobilisés pour cette exposition riche de toutes les personnalités au tempérament artistique bien trempé
Relais de la Côte de Beauté
15h - 18h30
Entrée Libre
Organisé par le service culturel de la Ville

Mercredi 17 février
19h30 - 22h30

Soirée jeux

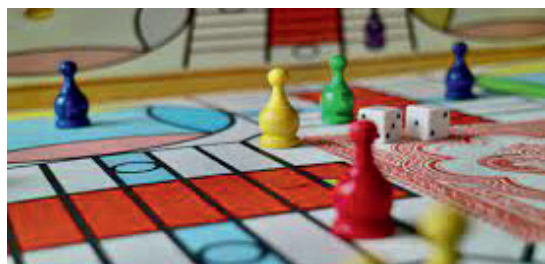
Animé par la médiathèque et la boutique de jeux Ika Ipaka
Salle panoramique
Relais de la Côte de Beauté
Entrée libre
Organisé par le service culturel de la Ville



Samedi 4 mars à 21h
Dimanche 5 mars à 16h

Concert l' orchestre harmonie de Saint-Georges de Didonne

Invité Florent HEAU, clarinetiste soliste international
Salle Bleue
Relais de la Côte de Beauté
Renseignements, réservation : 06 23 89 12 68



Dimanche 19 février
12h - 20h

Dimanche on joue

Salle de réunion
Relais de la Côte de Beauté
Avec l'association Ludo And Co un moment de partage autour du jeu de 7 à 77 ans
Animation grands jeux en bois et jeux de société
Renseignements : 06 77 66 71 43



Samedi
4 mars

"Faisons Carnaval"
Une journée dédiée à la fête au programme :
Déambulation, boum déguisée (enfants), repas festif, bal...
Renseignements : 06 34 26 10 90
Organisé par le service culturel de la Ville en partenariat avec de nombreuses associations Saint-Georgeaises

LES RENDEZ-VOUS À L'ANNONCE DU PRINTEMPS



Vendredi 10 mars à 20h30

Ambiance jazz manouche

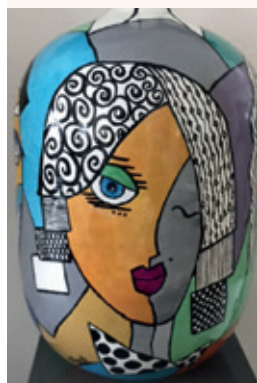
Relais de la Côte de Beauté

Entrée 12€ (une boisson et une pâtisserie offerte)

Renseignements : 06 34 26 10 90

Organisé par le service culturel de la Ville

Du 14 mars au 2 avril
15h - 18h30



Exposition plurielle Celine Abou Bekr, Maryline Chardin, Michelle Millot

Trois copines au parcours artistique différent
Une rencontre née d'un même amour de la couleur, de la lumière et des formes.

Galerie d'art

Relais de la Côte de Beauté

Entrée libre

Organisé par le service culturel de la Ville

Dimanche 19 mars
12h - 20h

"Dimanche on joue"

Salle de réunion

Relais de la Côte de Beauté

Avec l'association Ludo And

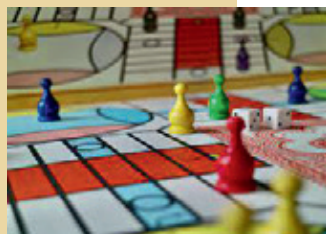
Co un moment de partage

autour du jeu de 7 à 77 ans.

Animation grands jeux en bois et jeux de société

Renseignements : 06 77 66 71 43

Organisé par Ludo And Co



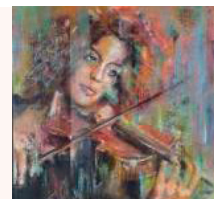
Jeudi 23 Mars à 18h

Réunion publique

Thème : travaux sur la commune

Relais de la Côte de Beauté

Du 4 au 16 avril
15h - 18h30



Exposition Josy RIVET / Claude BONNEFON

Une exposition en duo qui donne à voir deux univers qui se répondent et se marient

Galerie d'art

Relais de la Côte de Beauté

Entrée libre

Organisé par le service culturel de la Ville



Mercredi 12 avril à 15h

Ateliers créatifs de Pâques

Place de Verdun (place de l'église)

C'est désormais un rendez-vous que les plus jeunes ne manquent pas

Accès libre

Organisé par le service culturel de la Ville



Du 18 au 30 Avril
15h - 18h30

Exposition

4 regards sur la Caraïbe

Cette exposition prétend montrer l'unité en même temps que la diversité des arts dans le bassin caraïbe.

Nous privilégions le terme de « La Caraïbe » au singulier pour se distancer des accroches touristiques employant le pluriel : « Les Caraïbes », car il s'agit d'un regard en lien avec une histoire et une culture communes. Cette convergence artistique tisse des liens et nous relie, à travers un plasticien de la Martinique, à d'autres territoires en nous faisant spectateurs d'autres perspectives.

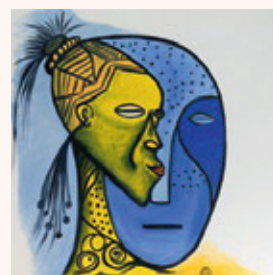
Galerie d'art

Relais de la Côte de Beauté

Entrée libre

Organisé par le service culturel de la Ville en partenariat avec Madame Michelle DALMACE

Exceptionnelle à ne pas manquer !



EXPRESSION DE L'OPPOSITION

EMERGENCE

MENSONGES OU MYTHOMANIE ?

Le « coup » de la campagne des élections communales de 2020 se prolonge ! Le n° 24 de l'Écho de Saint-Georges de Didonne (Octobre 2022) est un recueil d'affirmations gratuites voire de contrevérités manifestes. À vous de juger !

Extraits du n° 24 :

Bilan de saison (édito page 3) : « fréquentation accrue, activité économique en hausse... » **Les chiffres ? Les sources ?**

Centre de Loisirs (page 5) : « fermeture du 22 au 26/08 pour permettre aux animateurs de prendre un peu de repos... ». **Comment font les autres communes ?**

Les marchés (page 7) : « 2585 commerçants présents du 1/07 au 31/08... ». **Pour info, le marché de Rungis, plus grand marché de gros d'Europe, n'en compte que 1200 !** **Domage qu'aucun des 2585 ne puisse être présent le jour de Noël et le jour de l'an, le marché couvert étant fermé.**

Animation d'été (page 8) : « moyenne : 600

personnes le matin, 800 le soir... ». **Il s'agit sûrement des chiffres des organisateurs !**

Centre culturel (Page 10) : « la galerie d'art accuse une belle renommée ». **Elle accuse surtout le coup de l'autoritarisme et du sectarisme de la déléguée à la culture.**

Ces herbes qu'on dit mauvaises (page 13) :

« (rappel de l'arrêté N°2017-PMARR-164 Article 1) ».

Pour tous ceux qui ne s'y retrouveraient pas, l'article fait référence à l'arrêté municipal rendant applicable, sur notre commune, le règlement d'hygiène départemental. Cet arrêté, pris par notre ancien maire en 2017, avait été beaucoup critiqué par les amis de F. Richaud.

Travaux (page 14) : « les entreprises habilitées ont effectué un hydrocurage du réseau des eaux pluviales » **Quelles entreprises ? À quel endroit ? À quel moment ? Qui a négocié les marchés publics ?**

Les jardiniers ont planté 20 000 fleurs sur différents sites (page 15) : « les villes comme les citoyens avaient l'interdiction d'arroser les fleurs... ». **Comment la mairie a-t-elle pu faire pousser cet été les fleurs plantées dans les gros massifs (voir photo) sans les arroser ?**

La ville a fait don de ses fleurs qui étaient à récupérer devant le centre technique... ». **Qui a bénéficié de ce don ? Ces personnes, bénéficiaires d'une erreur de gestion communale (tout le monde sait que chaque été, nous sommes soumis à un arrêté préfectoral interdisant l'arrosage), ont fait comment pour les faire pousser sans eau ?**

Éclairage public (page 20) : « 2012 : 2 000 000 kWATT – 2021 : 3 44 000 kWATT ». **On ne sait pas de quoi l'on parle mais cela impressionne ! L'énergie est une grandeur physique qui s'exprime en kilowattheures (kWh) et non en kWATT. Combien d'euros ont été investis par la municipalité de M. Richaud depuis deux ans ? Entre 2013 et 2020, l'équipe de JM Bouffard a consacré en moyenne 350 000€ par an sur le réseau d'éclairage public.**

Nous ne disposons pas d'assez de place pour être exhaustif mais nous tenions à alerter les Saint-Georgeais un peu trop confiants. La méthode utilisée de 2013 à 2020 par M. Richaud et ses amis, quand ils étaient dans l'opposition, n'a pas changé.

Pour le Groupe Emergence - Eric Bouquet

NOUVEAU CAP

DES CONSEILS MUNICIPAUX AU RABAIS !

Regardez-vous les Conseils Municipaux en direct ou rediffusion sur la page Facebook de Nouveau Cap ?

Avez-vous connaissance des réponses du maire et de ses conseillers aux questions que les Saint-Georgeais peuvent se poser sur une délibération et que Nouveau Cap pose ?

Pourtant, ce sont de GRANDS MOMENTS !

À la moindre question légitime, de demande de précisions... Il n'y a qu'une réponse :

« Nous vous répondrons plus tard ! On passe au vote ! »

Nous avons depuis bien longtemps compris, que les réponses, ils ne les avaient pas.

Manque de travail, manque d'anticipation, méconnaissance totale des dossiers, obstructions constantes à l'information nécessaire pour un vote sincère et éclairé que nous devons faire.

Avez-vous connaissance des sujets proposés lors d'un conseil municipal ?

Le minimum légal et la plupart du temps, des délibérations mal ficelées et/ou sans intérêt, qui pourraient être « traitées » par décision du maire. En revanche, les dossiers qui devraient être présentés aux Saint-Georgeais, ne le sont pas !

L'espace derrière le Relais, nous en sommes 168 000€, sans les jeux d'enfants et le mobilier (pas de délibération)... La

suppression de la lettre d'information mensuelle (pourtant, il existe une commission de communication ! Jamais convoquée...donc : pas de délibération !... « On fait ce qu'on veut... l'avis des Saint-Georgeais ?! On s'en fout ! »)

Les décisions se font dans un « bureau municipal de la majorité » ! C'est le maire qui le dit ! C'est là qu'ils décident entre eux ! C'est la démocratie selon le maire et ses complices !

Les décisions importantes sont donc prises en toute opacité par un « bureau » sans aucune légitimité, plutôt que de les soumettre dans les conseils municipaux, à la vue de tous ! Encore bravo !

Les élus Nouveau Cap

EXPRESSION DE LA MAJORITÉ

Avons nous l'habitude d'injurier, de traiter nos opposants de tous les noms d'oiseaux ?

Nous ne voulons pas répondre à l'agression permanente ; nous avons décidé que nous avons mieux à faire; et effectivement nous agissons malgré les menaces et la perversité de quelques uns, quelques unes ; n'en déplaise à ceux, qui ont bâti une légende selon laquelle le Maire ne ferait rien, ne travaillerait pas ses dossiers, les conseillers municipaux seraient tous des bons à rien...

Le conseil municipal est un lieu que les opposants ont choisi de transformer en cirque : les questions sont légitimes mais la manière de les poser conduit inévitablement le maire à différer les réponses.

En effet après une commission des finances où toutes les réponses ont été apportées aux questions, leur technique consiste à poser 50 000 questions en 10 minutes de lecture auxquelles nous ne pouvons répondre immédiatement.

En conseil municipal, nous choisissons de ne pas répondre à l'agressivité, aux "petites questions" sans réel intérêt, car rien n'est fait pour construire, mais pour détruire et nuire aux intérêts des Saint-Georgais.

Malgré tout, les réalisations voient le jour dans tous les domaines et les grands projets, qui ont demandé un peu plus de deux ans d'études, vont démarrer dès 2023 (maison médicale, Relais de la Côte de Beauté, maison de la police municipale, logements sociaux...).

Il n'en demeure pas moins que nous ne pouvons pas laisser écrire, dire, souvent par l'intermédiaire de ces réseaux qui n'ont de sociaux que le nom, des fausses informations, dont la manipulation n'a pour but que de jeter l'opprobre sur le

Maire et ses colistiers.

Nous prendrons 3 exemples pour illustrer notre propos : le sujet de la cession de la poste, ceux des concessions de plages et du garage Renault.

En 2020, alors que nous n'étions pas encore élus, la Direction de la poste faisait connaître, au maire précédent, par un courrier en date du 17 mai 2020, reçu en mairie le 26 mai son intention de régulariser par acte notarié **la vente du bâtiment qui lui avait été consentie 25 ans auparavant** par le maire de l'époque dans le cadre d'une vente à terme (25 ans de location-vente).

En mai 2020, le terme prenait fin et dès notre arrivée à la gouvernance (juin 2020), **nous respectons l'engagement pris par nos prédécesseurs** de réaliser l'acte de vente de ce bâtiment pour l'euro symbolique. La poste n'allait bien sûr pas payer 2 fois son bâtiment ! Le Maire est traité de fraudeur dans ce dossier !!!

Autre sujet de désaccord : les délégations de service public (DSP) relatives aux restaurants de plage qui doivent être détruits (loi littoral). **Nous respectons scrupuleusement les consignes préfectorales et celles des services de l'Etat.**

Le préfet avait accordé un délai de 5 ans au lieu de 4 aux présents concessionnaires de façon à ce qu'ils se projettent dans la démolition, puis la reconstruction démontable de leurs établissements pour le cas où leurs candidatures seraient retenues (appel à candidatures).

Seul le PLU (plan local d'urbanisme) est le document qui sert de référence pour la délimitation du domaine public maritime / domaine communal. Ce PLU a été préparé par la municipalité précédente et par son adjoint à

l'urbanisme en particulier. **Aujourd'hui, cette même personne conteste ce qu'elle a elle-même établi ! Comprenez qui pourra !!!**

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (L'ETAT) nous dit que le parapet de nos plages est la limite du domaine public maritime (sur lequel sont installées les constructions devenues illicites en 1986 (loi littoral).

Nous n'avons aucune raison de ne pas suivre les consignes de l'Etat, et laisser croire aux exploitants actuels que leurs établissements sont situés sur le domaine communal (donc n'ont pas à être détruits) est un **leurre** dont ils vont faire les frais si des recours viennent enrayer le processus des appels d'offre.

S'opposer pour s'opposer conduit parfois à de graves déboires.

Il serait dommageable pour tous que nous ne puissions profiter dès l'été 2023 des services rendus par ces nouveaux établissements temporaires.

Le troisième exemple est relatif à l'achat, par la municipalité précédente de l'ancien garage RENAULT ; un cabinet dentaire a proposé de s'y installer.

Oui mais voilà, au moment de la vente, nous avons découvert de nombreux handicaps non explorés avant l'achat par le précédent maire et nous avons dû assumer la dépollution de ce garage, laquelle aurait dû être réalisée **avant l'achat**. La facture, pour les Saint-Georgais est de 60 954€ ; si les sols sont pollués, il faudra dépolluer jusqu'à obtenir zéro pollution... Tout était parfait avant !!! c'est bien connu.

Alors "les chiens aboient... la caravane passe" !

Saint Georges Union



Samedi 4 mars

MATIN

**DÉAMBULATION DE PERSONNAGES EXTRAORDINAIRES,
ACCOMPAGNÉE DE BANDAS ET AUTRES RYTHMES DE FÊTE
DÉFILÉ D'ENFANTS ET ADULTES DEGUISÉS
DE DIDONNE À LA PLACE DE VERDUN (PLACE DE L'ÉGLISE)**

APRÈS -MIDI

BOUM POUR ENFANTS, CINÉMA, GOÛTER DU CARNAVAL

SOIR

**REPAS DU CARNAVAL, COMPLEXE BESSON
2 MENUS CARNAVAL AU CHOIX (12€ SANS LES VINS)
BAL DU CARNAVAL
MYRIAM ET SON ORCHESTRE**

Renseignements & réservations :

06 34 26 10 90